

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de MOUEN DU VENDREDI 28 MARS 2014</p>

Convocation du 24 Mars 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt huit mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert OGIER Maire.

Présents : Mme FARCY Annick – M. TOURGIS Lionel – M. LOYANT Jean-Marie – Mme ALMIRE Corinne – M. LEREVEREND Benoit – M. AUDOUX Jérôme – Mme MARIE-ROSALIE Christèle – Mme LEROYER Sandrine – M. GOUET Jérôme – M. PIGEON Michaël - Mme MOREAUX Sophie – Mme DUPORT Delphine – Mme LECELLIER Sophie - SOREL Audrey – M. DUVAL Benjamin

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert OGIER Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Mme FARCY Annick – M. TOURGIS Lionel – M. LOYANT Jean-Marie – Mme ALMIRE Corinne – M. LEREVEREND Benoit – M. AUDOUX Jérôme – Mme MARIE-ROSALIE Christèle – Mme LEROYER Sandrine – M. GOUET Jérôme – M. PIGEON Michaël - Mme MOREAUX Sophie – Mme DUPORT Delphine – Mme LECELLIER Sophie - SOREL Audrey – M. DUVAL Benjamin

Monsieur GOUET Jérôme est nommé secrétaire de séance.

► **Election du maire : 1^{er} tour de scrutin**

Le vote a donné les résultats ci-après :

- suffrages exprimés : 14 pour – 1 abstention
- majorité absolue : 8

Madame FARCY Annick a obtenu 14 voix

Madame FARCY Annick ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée Maire et immédiatement installée.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'élire trois adjoints.

► **Election du 1^{er} adjoint : 1^{er} tour de scrutin**

Le vote a donné les résultats ci-après :

- suffrages exprimés : 14 pour – 1 abstention
- majorité absolue : 8

Madame LECELLIER Sophie a obtenu 14 voix

Madame LECELLIER Sophie ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée premier adjoint.

► **Election du 2^{ème} : 1^{er} tour de scrutin**

Le vote a donné les résultats ci-après :

- suffrages exprimés : 14 pour – 1 abstention
- majorité absolue : 8

Monsieur TOURGIS Lionel a obtenu 14 voix

Monsieur TOURGIS Lionel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé deuxième adjoint.

► **Election du 3^{ème} : 1^{er} tour de scrutin**

Le vote a donné les résultats ci-après :

- suffrages exprimés : 14 pour – 1 abstention
- majorité absolue : 8

Monsieur LOYANT Jean-Marie a obtenu 14 voix

Monsieur LOYANT Jean-Marie ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé troisième adjoint.

► **Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire**

Vu les articles L 2122 et L 2122-23 du CGCT, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de déléguer au Maire certaines attributions en matière de : réalisation des emprunts, marchés publics, contrats d'assurance, régies comptables, concessions funéraires, dons et legs, aliénation de biens mobiliers, rémunération et règlement des avocats et autres experts, exercice du droit de préemption, représentation devant les tribunaux, accident impliquant un véhicule communal, reprise d'alignement.

► **Fixation des indemnités du Maire et des Adjointes**

Vu le CGCT et l'article L2123-23-1 modifié par la loi 2000-295 du 05.04.2000 et l'article L2123-24 et son premier alinéa,

Vu les arrêtés de délégation de fonctions aux adjoints,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'appliquer à compter du 28 mars 2014 le taux maximal du nouveau barème en vigueur pour l'indemnité du maire, (43 % de l'IM 820) et le taux prévu au 1^{er} alinéa de l'article L 2123-23-24 pour les adjoints (16,50 % de l'IM 820)

Le maire déclare la session close. La Séance est levée à 21 h 15 mn